

## DOSSIER 1 : ÉTUDE DE LA LOGISTIQUE D'APPROVISIONNEMENT

BONGOÛT a transmis à TOUTTRANSIT des extraits de l'appel d'offre adressé par DISTRIBUTOUT ainsi que des extraits de la proposition commerciale de son fournisseur turc TURKISH GOODS. Vous êtes d'abord chargé de mettre en place la logistique d'approvisionnement entre la Turquie et la France. Votre analyse du dossier et vos compétences professionnelles vous conduisent à étudier deux possibilités :

- une première possibilité, strictement conforme aux demandes de votre client BONGOÛT, impliquant la réalisation de l'importation sous le régime douanier de la mise en libre pratique et de la mise à la consommation simultanées ;
- une deuxième possibilité, non sollicitée par votre client, mais a priori plus adaptée à l'organisation logistique prévue, impliquant la réalisation de l'importation sous le régime douanier du perfectionnement actif communautaire.

### 1<sup>ère</sup> partie : L'importation sous le régime douanier de la mise en libre pratique et de la mise à la consommation simultanées

#### Travail à faire

- 1 - Déterminer le nombre de litres d'huile d'olive de qualité standard à importer de Turquie du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 30 septembre 2003.  
En déduire le nombre de litres d'huile d'olive importés par envoi et le nombre de conteneurs citernes nécessaires par envoi.
- 2 - Établir la note de valeur pour un envoi.
- 3 - Établir la liquidation douanière pour un envoi, en sollicitant auprès de l'administration des douanes le régime douanier de la mise en libre pratique et de la mise à la consommation simultanées.
- 4 - Calculer la valeur DDP Vienne pour un envoi, puis par litre d'huile d'olive.  
DDP : (Delivered Duty Paid ; Rendu droits acquittés)

### 2<sup>ème</sup> partie : L'importation sous le régime douanier du perfectionnement actif communautaire en suspension

#### Travail à faire

- 1 - Expliquer pourquoi le perfectionnement actif communautaire semble mieux adapté à l'organisation logistique prévue que la mise en libre pratique et la mise à la consommation simultanées.
- 2 - Parmi les deux variantes du perfectionnement actif, expliquer pourquoi le perfectionnement actif en suspension semble mieux adapté à la situation que le perfectionnement actif en rembour.
- 3 - En déduire la valeur DDP Vienne pour un envoi, puis par litre d'huile d'olive, en cas de recours au régime douanier du perfectionnement actif communautaire en suspension.  
Comparer et commenter le résultat obtenu.

## DOSSIER 2 : ÉTUDE DE LA LOGISTIQUE DE DISTRIBUTION

Chaque envoi à destination de la plate-forme client de Prague est composé de :

- 9 900 litres d'huile d'olive de qualité standard ;
- 4 950 litres d'huile d'olive extra vierge.

#### Travail à faire

- 1 - Calculer le nombre de demi-europalettes nécessaires pour un envoi.  
En déduire le poids brut total de l'envoi.
- 2 - Calculer le coût de revient de cet envoi.
- 3 - En déduire le prix de vente de l'envoi.

## DOSSIER 3 : LITIGE

Le choix de l'incoterm DDU (Delivered Duty Unpaid ; Rendu droits non acquittés) exigé par le cahier des charges émis par DISTRIBUTOUT fait supporter par la société BONGOÛT tous les risques du transport routier entre Vienne et Prague. Par conséquent, cette dernière, soucieuse de mesurer toutes les implications de son éventuel engagement vis-à-vis de DISTRIBUTOUT, souhaiterait obtenir des indications précises sur les conséquences financières en cas de litige pendant le transport routier.

La société BONGOÛT s'adresse donc à la société TOUTTRANSIT et lui demande de lui communiquer une estimation du montant de l'indemnité versée par celle-ci en cas de litige. BONGOÛT fait part à TOUTTRANSIT de deux litiges types.

### Travail à faire

Pour chaque hypothèse de litige soumise par la société BONGOÛT à la société TOUTTRANSIT et en application de la Convention de Genève (CMR : Convention du transport de marchandises par route) :

- 1 - Déterminer le montant du préjudice total (matériel et commercial) subi par la société BONGOÛT.
- 2 - Déterminer le montant du plafond d'indemnisation.
- 3 - Déterminer le montant indemnisable par la société TOUTTRANSIT à la société BONGOÛT.  
Argumenter et justifier votre réponse.
- 4 - Déterminer le montant restant à la charge de la Société BONGOÛT.  
Lui proposer une solution permettant d'être indemnisée des frais restant à sa charge.  
Argumenter et justifier votre réponse.

## DOSSIER 4 : INFORMATIQUE APPLIQUÉE À L'EXPLOITATION

BONGOÛT approvisionne en France et dans l'Union européenne plusieurs plates-formes de DISTRIBUTOUT. Pour cela, BONGOÛT fait appel à TOUTTRANSIT pour effectuer le transport d'huile d'olive à destination des différentes plates-formes de DISTRIBUTOUT.

TOUTTRANSIT assure ces différentes prestations en ayant recours à plusieurs confrères.

Votre travail consiste à valider la base de données créée par le responsable du service commercial et correspondant au suivi qualité des opérations de transport réalisées pour le compte de TOUTTRANSIT par les différents transporteurs (les opérations réalisées par TOUTTRANSIT ne sont pas à inclure dans cette base de données).

Pour cela, en tenant compte des règles de gestion, du dictionnaire de données correspondant et d'extraits de tables déjà saisies, vous allez terminer la conceptualisation de l'application informatique du suivi qualité des opérations.

### Travail à faire

En utilisant le formalisme de représentation à respecter pour le schéma conceptuel des données, compléter sur l'annexe A, à rendre avec la copie, le modèle Entités-Associations du suivi qualité des opérations.